

Cheffe de service :
Corinne JAMMOT
Bureau de la gestion collective
Affaire suivie par :
Nathalie Decodts
Tél : 05 53 02 84 71
Mél : 24.gestcopr@ac-bordeaux.fr

Périgueux, le 01 avril 2026

Mesdames et messieurs les directeurs d'établissement
Mesdames et messieurs les coordonnateurs pédagogiques des
établissements spécialisés

20, rue Alfred de Musset
CS 100 13
24054 PÉRIGUEUX CEDEX

Pour diffusion aux enseignants

Objet : Modalités de passage à la hors classe au titre de l'année scolaire 2026/2027.

Références :

- Circulaire MENJ-DAF D1 du 29 mars 2023

Annexe :

- Calendrier des opérations

I - CONDITIONS REQUISES :

- Être au 9^e échelon de la classe normale depuis 2 ans au moins au 31/08/2026 ;
- Agents en position d'activité au 31/08/2026 y compris ceux en congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de formation professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale ;
- Maîtres en congé parental ou en disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans ;
- Déchargés syndicaux si la décharge est entre 70 et 100% d'un service à temps plein, et depuis au moins six mois au cours de l'année scolaire.

II – DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE :

1) Candidature :

Tous les agents promouvables sont avertis par un message sur I-Professionnel. Ils n'ont donc pas à émettre de candidature. Ils peuvent toutefois actualiser leur *curriculum vitae* lors de la période de constitution des dossiers (voir calendrier).

La situation des promouvables est automatiquement étudiée par l'administration.

2) Valorisation des critères servant à l'établissement du tableau d'avancement :

Le classement **indicatif** des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème national valorisant l'**appréciation de la valeur professionnelle** et l'**ancienneté** de l'agent dans la plage d'appel.

➤ L'appréciation de la valeur professionnelle correspond à :

- L'appréciation finale issue du 3^{ème} rendez-vous de carrière, pour les maîtres ayant bénéficiés de ce rendez-vous ;
- L'appréciation attribuée dans le cadre des précédentes campagnes d'accès à la hors-classe ;
- L'appréciation portée par l'IA-DASEN dans le cadre de la présente campagne pour les maîtres ne disposant d'aucune des appréciations précitées. Cette appréciation se fondera notamment sur le CV du maître déposé dans I-Professionnel et sur les avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection ;
- L'appréciation se décline en quatre degrés : excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider. Elle est conservée jusqu'à ce que le maître obtienne sa promotion ;

Cette appréciation se traduit par l'attribution de points : excellent 120 points, très satisfaisant 100 points, satisfaisant 80 points et à consolider 60 points.

- **Conformément à la politique RH de l'académie de Bordeaux, une attention particulière est portée à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions.**

➤ L'ancienneté de l'agent :

Des points d'ancienneté sont attribués en fonction de l'ancienneté dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement.

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août	9 +2	9 +3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points d'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Les points liés à la valeur professionnelle et ceux liés à l'ancienneté s'additionnent.


Nathalie MALABRE

Calendrier prévisionnel des opérations de gestion

Tableau d'avancement hors classe 2026

DATES	OPÉRATIONS
Lundi 23 mars	Contrôles généraux (DSI)
Lundi 23 mars	Initialisation Campagne (DSI)
Mardi 31/03	Envoi des mails aux promouvables
Mardi 7 avril au mercredi 22 avril	Constitution des dossiers
Mercredi 23 avril	Mémorisation des dossiers des promouvables (DSI)
Vendredi 24 avril au 17 mai	Avis des Chefs d'établissement et IEN
Lundi 18 mai	Valorisation des avis non renseignés (DSI)
Mardi 19 mai au mardi 26 mai	Avis DASEN
Mardi 26 mai au vendredi 5 juin	Tableau d'avancement (Pôle privé mutualisé)
Lundi 8 juin	Envoi des propositions d'avancements aux DSDEN pour avis
Mercredi 17 juin	Envoi des documents aux représentants en CCMI (Pôle privé mutualisé)
Jeudi 25 juin	CCMI
Vendredi 26 juin	Reclassement éventuel des promouvables (Pôle privé mutualisé)
Lundi 29 juin	Mise à jour de la base (DSI)
Mardi 30 juin	Publication des résultats (Pôle privé mutualisé)

